

### CONVOCACTION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 21 mars 2024, le Maire invite tous les membres du conseil municipal à la réunion ordinaire qui aura lieu le jeudi 28 mars 2024 à 19h00, Salle de la mairie.

#### Ordre du jour :

1. Approbation dernier compte rendu de conseil municipal
2. Délibération approbation compte de gestion budget unique 2023
3. Délibération approbation compte administratif 2023– budget unique
4. Délibération affectation du résultat de fonctionnement 2023 – budget unique
5. Délibération vote du taux des taxes communales 2024
6. Délibération demandes de subventions 2024
7. Délibération Redevance d'occupation du domaine public Orange 2024
8. Délibération vote du budget unique 2024 (+fongibilité des crédits M57)
9. Questions diverses

#### SEANCE DU 28 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-huit mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Benjamin LEMAIRE, Maire.

- Date de convocation : 21 mars 2024
- Date d'affichage : 21 mars 2024

**Présents : Mmes Dirksen Jacqueline, Lupton Gillian, Petit Pascale, Mrs Lemaire Benjamin, Moisy Philippe, Mlynarczyk André, Blot Jean-Robert, Ferrand Denis**

**Absent excusé : Mr Rigaud Bertrand (pouvoir donné à Benjamin Lemaire)**

**Secrétaire de séance : Mr Mlynarczyk André**

#### **1.Approbation du dernier compte rendu du CM**

Le dernier compte-rendu est adopté à l'unanimité.

**2.Délibération approbation compte de gestion budget unique 2023:**  
**N° 2024/2803-04**

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Benjamin LEMAIRE,

**DECLARE** que le compte de gestion pour le budget principal dressé pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part, à l'unanimité.

**AUTORISE** le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**3.Délibération approbation compte administratif 2023- budget unique :**  
**N° 2024/2803-05**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Philippe Moisy approuve par 7 voix pour (le maire n'ayant pas pris part au vote) le compte administratif 2023 du budget principal dressé par le Maire qui se résume ainsi:

***Section de fonctionnement :***

Excédent reporté : 58 016.27 €

Recettes : 128 963.63€      Dépenses : 98 073.28 €

**Excédent de clôture : 88 906.62 €**

***Section investissement :***

Déficit reporté : 17 858.37 €

Recettes : 18 663.35€      Dépenses : 9 346.45 €

Restes à réaliser 2023 : - 171.04 €

**Déficit de clôture : - 8 712.51€**

<b>Soit un excédent global de clôture de 80 194.11€</b>
---

**4.Délibération affectation du résultat de fonctionnement 2023- budget unique : N° 2024/2803-06**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, constatant que le compte administratif de l'exercice 2023 du budget unique présente un excédent de fonctionnement de **88 906.62€** et un **déficit d'investissement de 8 712.51 €**

Compte-tenu qu'il y a pas des restes à réaliser d'un montant de -171.04€ (dépenses d'investissement)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **9 voix Pour**

**DECIDE** d'affecter le résultat 2023 de la façon suivante :

**Ligne 002 :**

Excédent fonctionnement reporté : 80 194.11€

**Compte 1068 :**

Excédent de fonctionnement capitalisé : 8 712.51€

**Ligne 001 :**

Déficit d'investissement reporté : 8 541.47€

**AUTORISE** le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**5.Délibération vote du taux des taxes communales 2024 : N° 2024/2803-07**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**MAINTIENT à l'unanimité** le taux des taxes communales 2024 de la façon suivante :

- Taxe sur le foncier bâti (taux communal : 11.07%) : 32.91%  
(+ taux départemental : 21.84%)
- Taxe sur le non bâti : 31.62%
- Taxe d'habitation : 16.84%

**AUTORISE** le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**6.Délibération demandes de subvention 2024 : N° 2024/2803-08**

Mr le Maire présente chaque demande de subvention.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal retient 3 demandes :

celle de l'association Don du Sang en Tonnerrois, subvention de 200 €

celle de l'association L'action artistique, subvention de 200 €

**DECIDE** de verser ces subventions au compte 65741.

Concernant Activ'UNA Tonnerrois, l'association a demandé à utiliser la salle communale à titre gratuit,

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal

**ACCEPTE** la mise à disposition gratuite de la salle (une convention sera signée) et **DECIDE** de ne pas verser de subvention pour cette année.

**AUTORISE** le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**7.Délibération redevance d'occupation du domaine public due par Orange 2024 : N° 2024/2803-09**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal

**FIXE** à l'unanimité le montant de la redevance d'occupation du domaine public due par Orange pour les installations d'infrastructure de télécommunication existantes sur notre commune pour 2024 à 581.41€

- ✓ Artères aériennes : 64.36€ le km
- ✓ Artères souterraines : 48.27€ le km
- ✓ Emprises au sol : 32.18€ le m<sup>2</sup>

**Total :**

64.36€x1.946kms + 48.27€x 9.117kms + 32.18€x0.50= **581.41€**

**AUTORISE** le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**8.Délibération vote du budget unique 2024 (+fongibilité des crédits M57) : N° 2024/2803-10**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

**VOTE à l'unanimité** le budget unique de la commune 2024 qui se résume ainsi

○ **Section investissement :**

Dépenses : 114 052.03€                      Recettes : 114 052.03€

○ **Section exploitation :**

Dépenses : 196 562.27€                      Recettes : 196 562.27€

**AUTORISE** le maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

**AUTORISE** le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**9.Délibération permanente conventions SDEY : N° 2024/2803-11**

Le maire rappelle que la commune a délibéré le 09.12.2013 (délibération N° 2023/0912-55) pour transférer la compétence éclairage public au SDEY.

Les études et travaux sur le territoire de la commune font l'objet de conventions qui définissent les répartitions financières.

Chaque projet fait l'objet d'une convention sur laquelle figurent les pourcentages en fonction de la nature des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**ACCEPTE** de participer sur les études et travaux à hauteur des pourcentages qui sont indiqués dans le règlement financier du SDEY en vigueur au moment de la signature de la convention (règlement complet voté le 19 décembre 2023 joint en annexe de la présente délibération).

**ACCEPTE** de contractualiser dans les conditions exposées dans le règlement financier.

**ACCEPTE** que les participations soient versées au SDEY dans les conditions décrites au règlement financier, notamment à verser une avance sur sa participation financière égale à 50% de celle-ci et à régler le solde tel qu'il ressortira du décompte général définitif de l'entreprise ayant effectué les travaux sur présentation par le SDEY du titre de paiement correspondant.

**AUTORISE** le maire à signer tout document afférent aux études et travaux, en particulier toutes les conventions financières concernant les études et travaux sur le territoire de la commune de Saint Martin sur Armançon lorsque la participation totale de la convention ne dépasse pas 5000€.

**DIT** que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget.

**10. Questions diverses :**

Echange sur la dénomination de rue au Val de Quenouil, à mettre en place.

La séance est levée à 20h00.

**Liste des délibérations :**

N° 2024/2803-04 : Délibération approbation compte de gestion budget unique

2023

N° 2024/2803-05 : Délibération approbation compte administratif 2023-  
budget unique

N° 2024/2803-06 : Délibération affectation du résultat de fonctionnement  
2023- budget unique

N° 2024/2803-07 : Délibération vote du taux des taxes communales 2024

N° 2024/2803-08 : Délibération demandes de subvention 2024

N° 2024/2803-09 : Délibération redevance d'occupation du domaine public  
due par Orange 2024

N° 2024/2803-10: Délibération vote du budget unique 2024 (+fongibilité des  
crédits M57)

N° 2024/2803-11 : Délibération permanente conventions SDEY